

AVIS PUBLIC

Est par la présente donné, par le soussigné, greffier par intérim de la susdite municipalité que :

Lors de la séance ordinaire du 9 juin 2026 la Ville de Waterloo a adopté le règlement 26-969 – Règlement d’emprunt parapluie décrétant des dépenses et un emprunt de 4 100 000 \$ pour les infrastructures en eau.

Que ce règlement soit présentement déposé au service du greffe de la Ville de Waterloo, 417, rue de la Cour où toute personne intéressée peut en prendre connaissance de 8 :30 à 16 :30 du lundi au jeudi et de 8 :30 à 12 :30 le vendredi.

Que ledit règlement entre en vigueur.

DONNÉ à Waterloo, ce 10 août 2026

Jessica Tanguay
Greffière